

Informations utiles

► HORAIRES DU CHANTIER



Les travaux se dérouleront
du lundi au vendredi,
de 7h00 à 18h00,
hors week-ends et jours fériés



**Pour votre sécurité,
merci de ne pas circuler
au sein du chantier pendant toute
la durée des travaux.**

► QUI SE CHARGE DE LA DÉCONSTRUCTION



AVENIR DÉCONSTRUCTION

L'entreprise AD se charge des travaux de déconstruction de ces immeubles.

► POUR VOUS INFORMER



Travaux, calendrier... restez informés !

Par des articles dans les Echos de Pommery, votre journal de quartier, des Flyers, Guides ou échanges directs, les équipes de Reims habitat sont à votre écoute et vous tiendront régulièrement informés de l'avancée des travaux et de leur calendrier de réalisation.



Reims habitat - Point Accueil Pommery
3 rue Paul Fort
03.26.61.79.79
contact@reims-habitat.fr

Suivi des travaux :
Nelly CALON, Cheffe de Projet
à nelly.calon@reims-habitat.fr

Retrouvez Reims habitat sur les réseaux sociaux :



■ www.reims-habitat.fr

Reims 
habitat
ACTEUR DU TERRITOIRE



Guide

Informations pratiques



TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION

des immeubles allant du 43 au 57 Bd Pommery,
14 au 22 et 26 rue de Brazzaville,
11 et 13 rue Marcel Falala à Reims

■ www.reims-habitat.fr

Le Renouvellement Urbain du quartier Europe

Avec le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) qui se déploie peu à peu depuis 2019, le quartier Europe Pommery à Reims va connaître de profonds changements visant à le redessiner et à améliorer le confort et le cadre de vie des habitants.

Le NPRU prévoit ainsi :

- la démolition de 4 immeubles : 43 à 57 Bd Pommery, 14 à 22 et 26 rue de Brazzaville, 11 et 13 rue Marcel Falala, 2 à 12 rue du Mont Cornillet soit 220 logements.
- la réhabilitation et aménagements extérieurs de **10 immeubles en concertation avec les habitants** soit 310 logements rénovés, une crèche et en tout, 490 logements résidentialisés.
- la création de voiries et de nouveaux espaces publics

Ces opérations d'envergure sont menées par :



Pourquoi le réemploi dans nos déconstructions ?

Dans le cadre de ces démolitions, Reims habitat a mis en place une démarche de réemploi de différents matériaux et équipements issus des logements ou parties communes : évier, baignoire, wc, lavabo, interphone, tableau électrique, cabine de douche, garde-corps, main-courantes, etc.

Pour assurer le réemploi de ces matériaux ou équipements et développer la démarche sur son territoire, Reims habitat collabore avec **les ressourceries Recup'R et Bell'Occas** ou des associations comme le **Club de Prévention** d'Épernay.

Reims habitat réemploie, aussi, directement sur son patrimoine. Bancs, portes palières... sont ainsi repositionnés sur d'autres secteurs de Reims habitat. Du mobilier a également été créé par le **designer Victor BOIS**, pour le Manège de Reims à partir de garde-corps et mains courantes en acier.



L'objectif de cette démarche est de réduire la production de déchets issus des démolitions, de limiter la consommation d'énergie et de matières premières par la réutilisation des matériaux issus de ces chantiers.



Les étapes de la déconstruction

Avant la déconstruction, plusieurs étapes sont nécessaires comme le **déménagement des habitants**, accompagnés par Reims habitat, la **suppression des réseaux** (électriques, gaz...) et le **choix de l'entreprise de démolition** et d'un maître d'oeuvre via un appel d'offre. S'en suivent :

- Des **fouilles archéologiques** sur tout le quartier du 04 au 22 septembre 2023
- La mise en place des **installations de chantier** et **sécurisation** du périmètre d'intervention.
- **Le curage des bâtiments** : cette étape consiste à vider les logements de tous les équipements (portes, fenêtres, moquettes, etc) et encombrants présents.
- **Le désamiantage des immeubles** : ces travaux respectent des règles sanitaires strictes : protection de l'intérieur des bâtiments, déchets emballés et stockés pour être évacués en décharge spécifique. Le personnel les réalisant est également spécifiquement formé et équipé de protections adaptées.
- **La déconstruction des bâtiments** avec évacuations des gravats au fur et à mesure. Les bâtiments seront déconstruits à l'aide d'une pelle équipée d'un grand bras de démolition. Pour limiter les poussières, des systèmes d'arrosage (au sol et sur les engins) seront mis en place.
- Le remblaiement, le terrassement, l'**aménagement** et la sécurisation de la zone laissée libre suite à la démolition.



Zone de chantier permanente et calendrier prévisionnel



► **FERMETURE DU PARKING** : Bd Pommery (voir plan) à partir du 21 août 2023

► **11 et 13 rue Marcel Falala** : Curage des bâtiments et désamiantage à partir du 28 août 2023

Déconstruction fin octobre 2023 durant un mois

► **du 43 au 57 Bd Pommery** : Curage des bâtiments et désamiantage début octobre 2023

Déconstruction début décembre 2023

► **14 à 22 et 26 rue de Brazzaville** : Curage des bâtiments et désamiantage fin décembre 2023

Déconstruction début février 2024

► Les zones de chantier sont différentes suivant les adresses et les étapes du chantier. Elles vous seront communiquées à l'avancement du chantier.

